

Mardi 9 mars 2021

Communiqué de presse

Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables au cœur de l'économie et des enjeux d'égalité professionnelle

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Conseil national de l'ordre des experts-comptables tient à rappeler **sa fonction d'accompagnement auprès des entreprises et son implication dans les enjeux de mixité, de parité et d'égalité homme/femme dans l'univers professionnel, tout au long de l'année.** Lionel Canesi, son président, souligne que la profession est au **carrefour de tous les enjeux économiques.**

La parité hommes-femmes : une évolution à géométrie variable au sein des entreprises

Certes, en 2021, près de **88 % des entreprises françaises comptent désormais une femme à un poste d'encadrement.** En revanche, le plafond de verre n'a pas été brisé **dès lors qu'il s'agit de postes à haute responsabilité.** Elisabeth Moreno, ministre de l'Égalité entre les hommes et les femmes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, l'avait d'ailleurs indiqué le 27 janvier dernier **en regrettant que les PME ne comptent encore que 20 % de femmes dans leurs instances dirigeantes.**

La loi Copé-Zimmermann impose depuis 2011 **un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration (CA) des grandes et moyennes entreprises pour permettre la parité aux plus hauts sommets des sphères de décision.** Objectif atteint, voire dépassé, puisque **45 % des administrateurs des grandes sociétés sont ... des administratrices.**

Au-delà de cette évolution positive, la France peine encore à accélérer le grand mouvement de parité pourtant légitime, indispensable et revendiqué. Les experts-comptables, soutiens incontournables des TPE-PME, veulent apporter leur contribution.

En tant que 1^{er} conseil de ces entreprises, les experts-comptables comptent prendre toute leur part dans cette évolution sociétale. Au-delà du fait de les accompagner sur la stratégie fiscale et économique, ils sont des acteurs engagés, au cœur de cet enjeu de société.

La difficulté des PME et des TPE dans la mise en application des dispositifs d'égalité salariale

Les entreprises d'**au moins 50 salariés** ont désormais l'obligation de publier sur leur site internet, chaque année, des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Déterminer ces indicateurs est un processus complexe que **les TPE-PME n'ont pas toujours les moyens de mettre en œuvre.** Aussi, les entreprises ont **tout intérêt à se faire accompagner** par un expert-comptable. Les missions RSE figurent en effet depuis plusieurs années dans les missions développées par les professionnels du chiffre et du conseil.

C'est en ce sens qu'Hervé Gbego, président du Comité RSE et du Club développement durable de l'Ordre des experts-comptables, rappelle que **ces professionnels ont vocation à devenir des « hubs d'information » sur la RSE.**

Les experts-comptables sont en effet « au cœur de l'économie » et les « véritables économistes du réel, du terrain et du quotidien », comme le rappelle Lionel Canesi.

À propos - L'Ordre national des experts-comptables est une **institution créée en 1945.** Placée sous la tutelle **du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance,** il représente les experts-comptables **qui accompagnent 2,5 millions de TPE-PME.** Les 3 principaux Conseils régionaux de l'Ordre seront, d'ici fin 2021, **dirigés par des femmes : Colette Weizman (PACA), Odile Dubreuil (Auvergne-Rhône-Alpes) et Virginie Roitman (IDF).**

Contact presse :

Samia Tibedeo

Tél. 01-44-15-60-00 / stibedeo@cs.experts-comptables.org